



**PRIX DE L'EAU POTABLE
BILAN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS
ANNÉE 2019**

Conseil municipal du 16 décembre 2020

SOMMAIRE

GENERALITES

Eaux brutes / Eau potabilisable / Eau potable

Les périmètres de protection de la ressource en eau

Les Agences de l'Eau en France et les Redevances

LES SYNDICATS DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le SMAEP 4 B

Le SYNDICAT D'EAU DE Lezay

Le SERTAD

SYNTHESE

GENERALITES

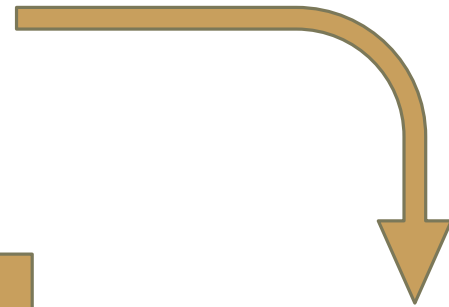


Eaux Brutes

Normes Eau brute eau souterraine
 Nitrates < 100 mg/L
 Pesticides < 2 µg/L par molécule
 < 5 µg/L Σ des molécules

L'article L. 210-1 du Code de l'environnement indique que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. »

Une source d'approvisionnement en eau appartient à la commune ou à la collectivité locale qui a la responsabilité de s'assurer que sa population est en permanence approvisionnée en quantité suffisante d'une eau répondant à des normes strictes de qualité.



Eau Potabilisable



Usine de potabilisation



Eau Potable



Normes Eau Potable
 Nitrates < 50 mg/L
 Pesticides < 0,1 µg/L par molécule
 < 0,5 µg/L Σ molécule

L'eau propre à la consommation humaine

art. L1321-1 du Code de la santé publique indique que « toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation.

L'utilisation d'eau impropre à la consommation pour la préparation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine est interdite. »

A A C

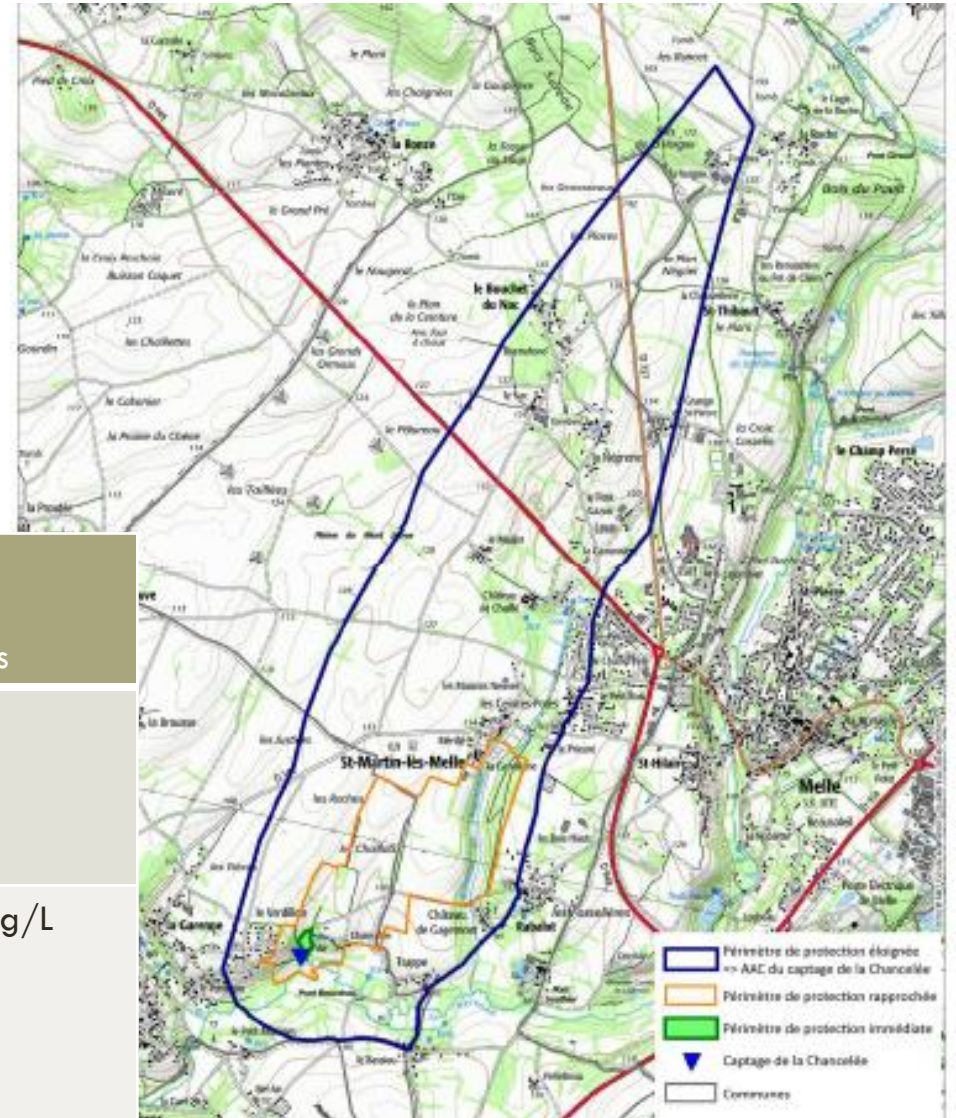
AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

580 ha

- 57 % de grandes cultures
- 12 % prairies
- 10 % bois
- 21 % zones urbanisées ou autres

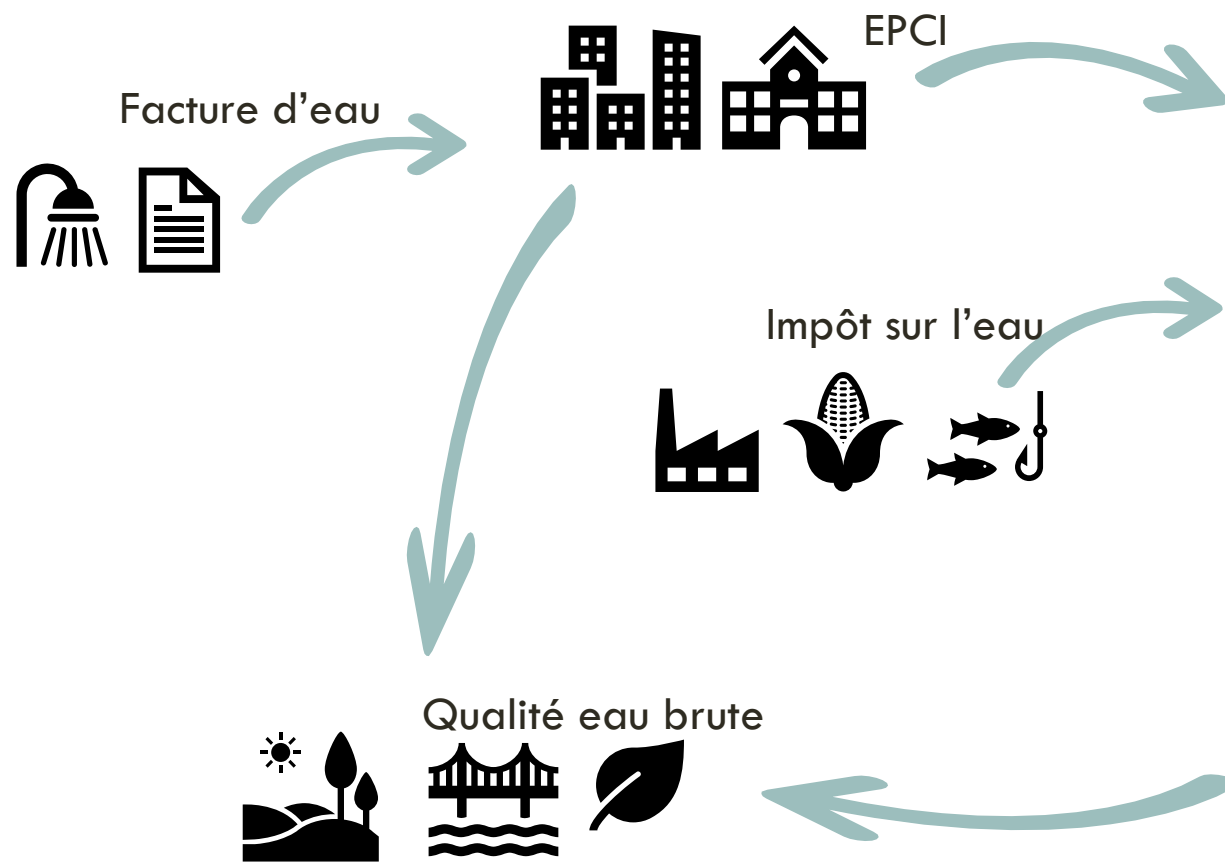
2009 : classement Grenelle
 2014 : diagnostic des pressions agricoles et non agricoles sur l'AAC
 2015-2019 : programme d'action sur 5 ans (programme Re-Sources)

EXEMPLE DE LA CHANCELEE



Contrat Re-Source de la Chancelée	Objectifs	Résultats 2015-2019 81 prélèvements réalisés 169 molécules recherchées
Nitrates	Moyenne < 37,5 mg/L C° max < 50 mg/l	43.38 mg/L 3 prélèvements 50.82 mg/L Objectif non atteint
Pesticides	Par molécule : aucune > 0,1 µg/l Somme des molécules : aucun prélèvement > 0,5 µg/l	1 détection de 1 molécule > 0.1 µg/L Métolachlore ESA à 0,11 µg/L Concentration maximale = 0,20 µg/L Objectif presque atteint

LES AGENCES DE L'EAU – LES REDEVANCES



LES SYNDICATS DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

SMAEP 4B

Mazières-sur-Béronne et Paizay-Le-Tort

Eau distribuée de bonne qualité (environ 1000 paramètres analysés par an sur 40 à 60 contrôles, selon l'unité de distribution)

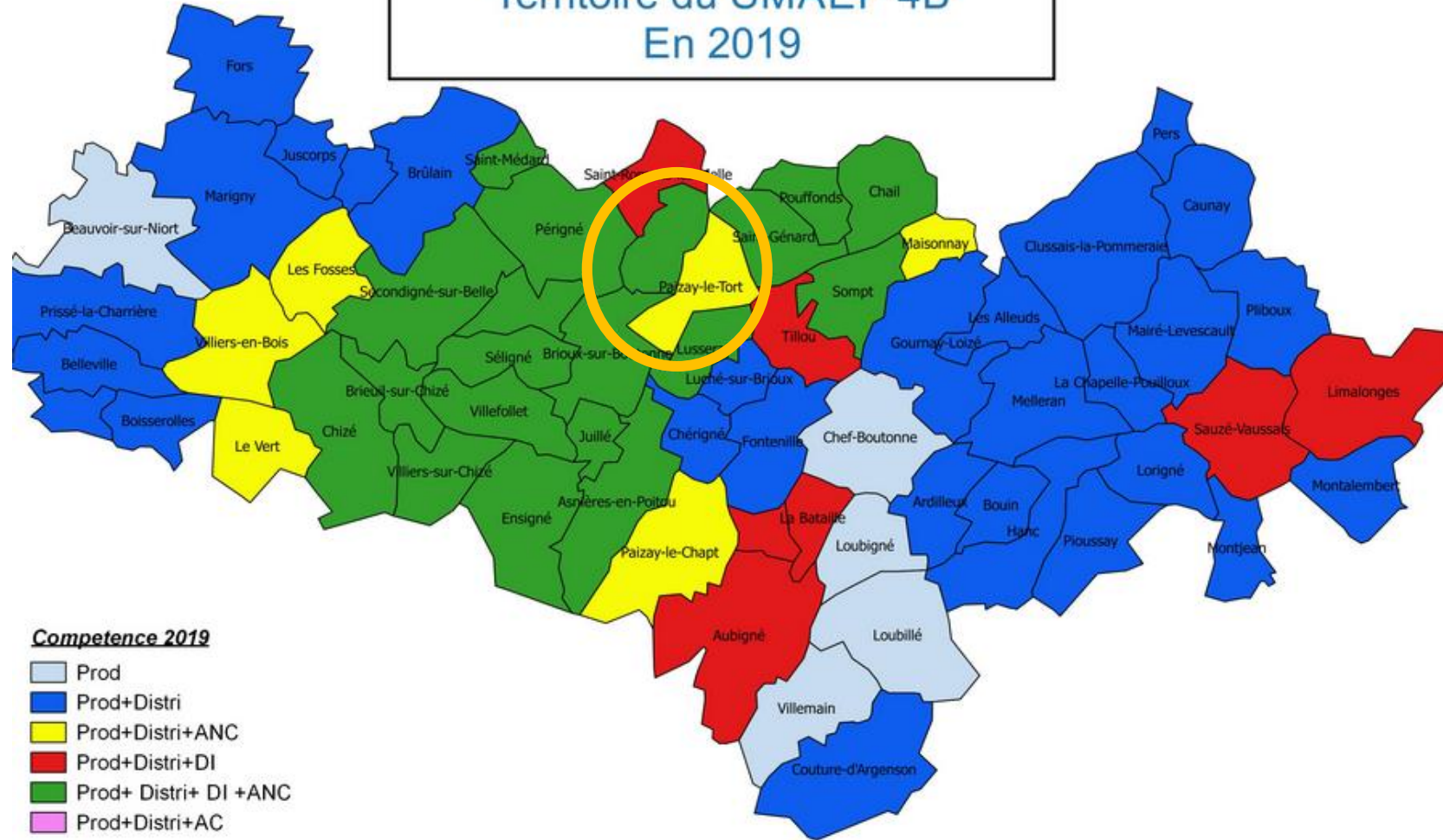
Vulnérabilité vis-à-vis des paramètres nitrates et produits phytosanitaires

Prix de l'eau (tarifs 2019) :

- Part fixe = 85,50€ HT/an
- Part variable = 1,52€ HT/m³
- Redevances Agence de l'Eau (préservation ressources) = 0,0725€/m³
- Redevance pollution domestique = 0,33€/m³
- La TVA = 5,5%

Conso moyenne de 120 m³ :
333,59€ / année 2019
2,78 €/m³

Territoire du SMAEP 4B En 2019



SYNDICAT DE LEZAY

11 communes

Lezay, chey, chenay, Sepvret, Vançais, L'enclave de la Martinière, St coutant, Messé, Rom, Ste Soline, Vanzais

6 200 habitants

2 forages profonds - 460 000 m³/an

Eau distribuée de qualité excellente

(1376 paramètres analysés sur 32 contrôles sur année 2019)

Vulnérabilité vis-à-vis produits phytosanitaires (1 dépassement en 2019)

Prix de l'eau (l'enclave de la M.):

- Part fixe = 56€ HT/an
- Part variable = 1,35 HT/m³
- Redevances Agence de l'Eau (préservation ressources) = 0,07€/m³
- Redevance pollution = 0,33€/m³
- La TVA = 5,5% (s'applique sur abonnement + conso + redevances)

Conso moyenne de 120 m³ :

280,63€ / année 2019

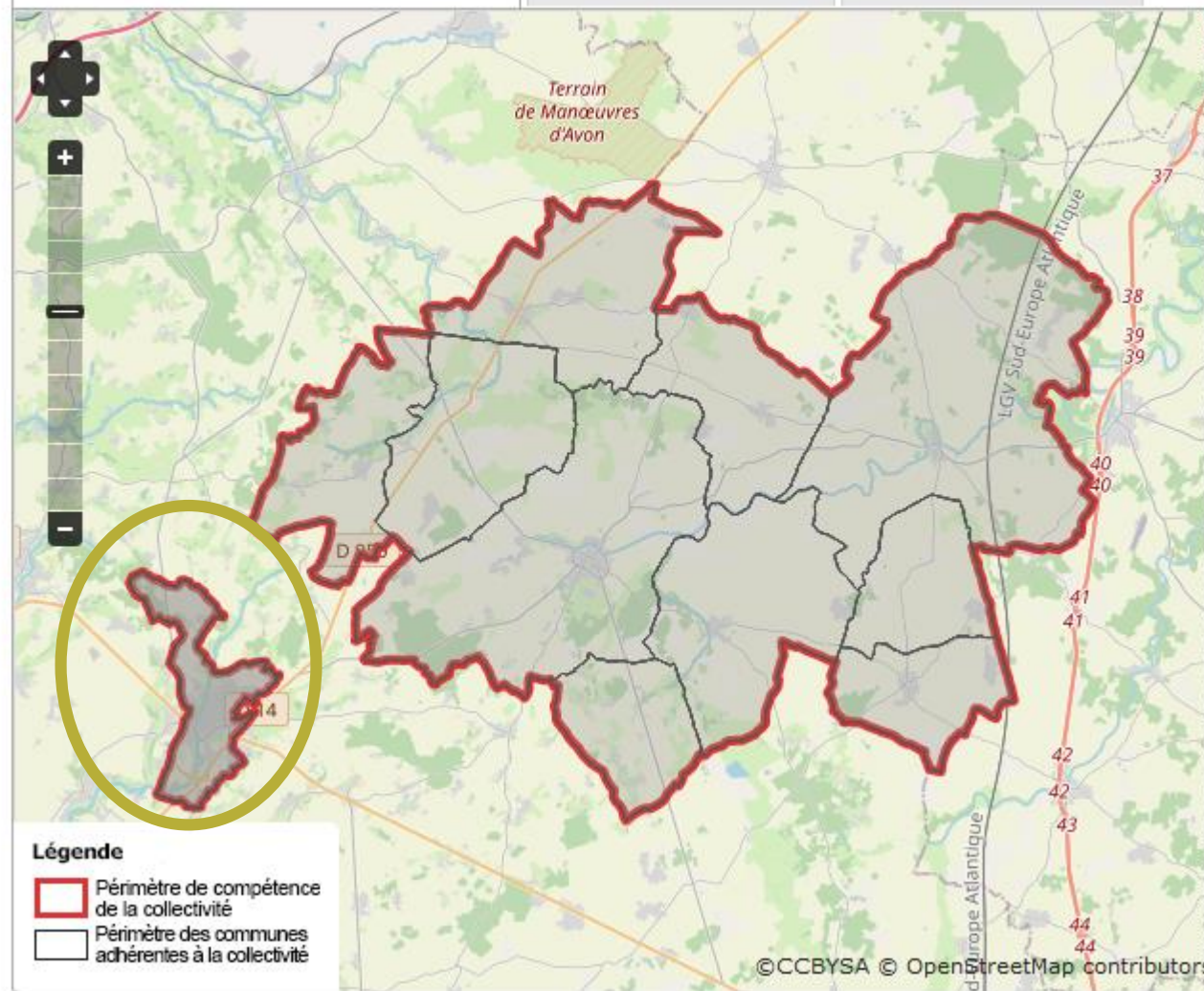
2,34 € / m³

Collectivité : Syndicat d'Eau de LEZAY [modifier]

Carte du périmètre de la collectivité

Liste des communes

Liste des adhérents



SERTAD

21 COMMUNES DISTRIBUÉES APRÈS FUSIONS

60 000 HABITANTS

5 CAPTAGES – 3 600 000 M3/AN

- Eau distribuée de bonne qualité (9 675 paramètres analysés en 459 contrôles en 2019)
- Vulnérabilité vis-à-vis des paramètres nitrates et des produits phytosanitaires
- Prix de l'eau:
 - Part fixe = 60€HT/an
 - Part variable = 1,37 HT/m3
 - Redevance pollution = 0,30€/m3
 - La TVA = 5,5% (s'applique sur abonnement + conso + redevances)

Conso moyenne de 120 m3 :

274,72€ / année 2019

2,23 € / m3



SYNTHESE

SYNTHÈSE

	SMAEP 4B	Syndicat d'eau de Lezay	SERTAD
Territoire desservi	63 communes	11 communes	21 communes (après fusions)
Nombre d'habitants desservis	25 000 habitants	6 200 habitants	46 700 habitants
Distribution annuelle	2 000 000 m ³ /an	460 000 m ³ /an	3 600 000 m ³ /2019
Ressources en eau	29 captages Dont 12 prioritaires au titre du Grenelle de l'envt	2 captages (forages profonds)	5 captages Dont 3 prioritaires au titre du Grenelle de l'Envt
Qualité eau brute	Vulnérabilité nitrates et pesticides	Très bonne qualité	Vulnérabilité nitrates et pesticides
Qualité eau distribuée * (analyses ARS)	Eau de bonne qualité	Excellente qualité	Eau de bonne qualité
Prix de l'eau pour une consommation moyenne de 120 m ³ /an (tarifs 2019)	333,59 € (2,78€/m ³)	280,63 € (2,34€/m ³)	274,72 € (2,23€/m ³)